



RAPPORT DU MAIRE

Résumé des faits saillants du rapport financier et de l'audit pour l'année 2024



10 JUIN 2025

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
25, rue Laforest Saint-Ignace-de-Loyola, Qc J0K 2P0
450-836-3376 info@stignacedeloyola.qc.ca

Membres du conseil,
Citoyennes et citoyens,

La municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a déposé à une session extraordinaire du mardi 4 mars 2025 ses états financiers pour l'exercice 2024. J'ai le plaisir de vous soumettre les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Le rapport de l'auditeur, DCA Comptable professionnel agréé, certifie que les états financiers présentent, de façon significative, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola pour l'exercice financier 2024, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'année 2024 se termine avec des revenus de 3 131 534 \$ et des dépenses de fonctionnement de 3 220 561 \$. Suite à la réalisation des diverses écritures comptables, les états financiers démontrent un déficit de 1 734 \$ pour l'année 2024. Ce déficit mineur démontre une gestion rigoureuse de la municipalité compte tenu des investissements d'urgence qui ont dû être effectués en cour d'année. Les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 montre des revenus de fonctionnement de 3 131 534 \$, soit un écart à la baisse de 306 439 \$ par rapport au budget initialement prévu. Nous tenons à souligner que cette variation s'explique par des travaux d'investissements qui n'ont pas été réalisés en 2024. La variation n'entraîne donc pas de déficit puisque les dépenses des travaux et les subventions initialement prévues ne sont que reportées.

Pour ce qui est des principaux d'investissements en 2024 au montant de 1 226 198 \$, il y a eu notamment l'acquisition du 145 Chemin de La Traverse. Au surplus, la municipalité a réalisé des travaux de réfection et d'urgence sur la rue de l'Église, le rang St-Isidore et le rang St-Pierre. Finalement, s'ajoute la réfection du Centre culturel. Une portion des travaux a été financée par le programme de la TECQ et une portion des travaux d'urgence soit 282 000 \$ a dû être absorbée à même le budget courant de la municipalité. La différence sera quant à elle financée par des règlements d'emprunt.

Dans les pages suivantes, vous trouverez un sommaire du rapport financier ainsi que l'information relative à la rémunération des élus municipaux.

Les états financiers seront prochainement disponibles sur le site web de la municipalité sous l'onglet administration et informations financières.

Je termine en remerciant les membres du conseil municipal, le directeur général, le personnel cadre ainsi que tous les employés, de leur soutien, leur implication et leur engagement.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024		2023
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement	1	3 437 973	3 131 534	2 993 070
Investissement	2		217 412	1 874 111
	3	3 437 973	3 348 946	4 867 181
Charges				
	4	2 871 595	3 220 561	3 297 837
Excédent (déficit) de l'exercice	5	566 378	128 385	1 569 344
Moins : revenus d'investissement	6		(217 412)	(1 874 111)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	566 378	(89 027)	(304 767)
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8		440 533	420 925
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			4 239
Remboursement de la dette à long terme	10	(135 800)	(121 467)	(69 400)
Affectations				
Activités d'investissement	11	(482 562)	(282 913)	(17 357)
Excédent (déficit) accumulé	12	51 984		
Autres éléments de conciliation	13		51 140	9 027
	14	(566 378)	87 293	347 434
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15		(1 734)	42 667

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

Au 31 décembre 2024, l'endettement de la municipalité est de 2 247 334\$, incluant les quotes-parts de la MRC.

La vérification externe des livres de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a été effectuée par la firme DCA Comptable professionnel agréé.

Pour l'exercice 2024, conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2024 :

La rémunération faite par la municipalité pour le maire s'élevait à 24 660 \$ et l'allocation de dépenses était de 12 335 \$. Les conseillers, pour la même année ont reçu chacun une rémunération de 8 011\$ et une allocation de dépenses de 4 008 \$ soit 50% de la rémunération pour l'allocation de dépenses.

Le maire reçoit un jeton de présence de 213 \$ et les conseillers reçoivent un jeton de présence de 71 \$ par présence à une séance ordinaire du conseil, par journée, de même que toute réunion en comité plénier; ils reçoivent également une allocation de dépenses de 50% de cette rémunération. Le maire-suppléant reçoit une prime de 35 \$ par présence à une réunion régulière. À la MRC de D'Autray, le maire a reçu une rémunération de 10 657 \$ et une allocation de dépenses de 5 328 \$.

Jean-Luc Barthe
Maire